



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Projet Éducatif de Territoire - Soutien Spécifique à Projets - Année 2019

DE20190327_25

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019
Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**Projet Éducatif de Territoire - Soutien Spécifique à Projets -
Année 2019**

Direction de l'Enfance
id : 2566

Conseil municipal
27 mars 2019

25

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville d'Angoulême souhaite accompagner des projets élaborés dans les établissements scolaires du premier degré de son territoire.

Sont concernés par cette aide financière (SSP), les projets qui abordent l'une des trois orientations souhaitées par la collectivité et qui visent à renforcer le parcours citoyen de chaque enfant.

En premier lieu, dans le cadre de l'éducation nutritionnelle, la ville entend valoriser l'éducation nutritionnelle des enfants, développer la découverte des produits locaux et de leur production dans le cadre du partenariat existant entre la ville et les fournisseurs de produits proposés dans les menus des restaurants scolaires. L'enjeu est, en outre, de réduire le gaspillage alimentaire par une meilleure connaissance des produits et l'amélioration de leur consommation par les enfants, promouvoir le petit déjeuner à la maison et les aliments qui le composent.

En second lieu, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la ville souhaite créer des parcours éducatifs, artistiques et culturels et ambitionne un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Ce parcours doit contribuer pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social et à développer une culture commune par l'intermédiaire de :

- la pratique artistique,
- la rencontre avec des œuvres,
- l'approche sensible des œuvres et l'approche critique,
- la connaissance des langages artistiques,
- la démarche d'éducation des jeunes à la citoyenneté.

En troisième lieu, dans le cadre de la lutte contre les discriminations et toutes formes de violence, la ville, au regard du contexte national, des difficultés rencontrées au quotidien par le personnel municipal, les équipes enseignantes, les équipes d'animation et certaines familles, souhaite soutenir tous les projets visant à améliorer le climat dans et autour de l'école.

Fort des expérimentations déjà menées sur certains territoires et non reconduites à ce jour, la municipalité se propose d'accompagner les initiatives visant à améliorer le climat scolaire et les comportements individuels.

Les projets pour lesquels il est proposé un soutien sont les suivants :

Projet 1 : Une année au rythme du jardin.

Objectif : Découverte de la culture des légumes, d'herbes aromatiques et de fruits pour mieux appréhender les notions de consommation locale, de respect de l'environnement et d'équilibre alimentaire. En collaboration avec le centre de loisirs (mise à disposition d'espaces et entretien du jardin avec les enfants pendant les vacances) et l'IME de Ma Campagne (élaboration du projet et aide aux plantations). En partenariat avec l'École Supérieure du professorat et de l'éducation et la conseillère pédagogique.

Thématique	Éducation nutritionnelle
Initiateur	École maternelle Ferme des Valettes

Bénéficiaire	Tous les élèves de l'école
Coût du projet	1 570 €
Aide sollicitée	500 €

Proposition : 500 euros.

Projet 2 : Le jardin potager

Objectif : Mettre en place un jardin partagé avec les partenaires du territoire. Comprendre d'où viennent les aliments et partager les cultures culinaires. Ce projet fait suite à celui concernant l'équilibre alimentaire mené durant l'année scolaire 2017/2018. Des ateliers pédagogiques seront proposés ainsi que la mise en place d'un composteur qui permettra une sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Thématique	Éducation nutritionnelle
Initiateur	École élémentaire Albert Uderzo
Bénéficiaire	Tous les élèves de l'école
Coût du projet	3 517 €
Aide sollicitée	1 000 €

Proposition : 1 000 euros.

Projet 3 : Découverte des animaux d'Afrique

Objectif : Dans le cadre du projet d'école, l'équipe enseignante a travaillé avec l'ensemble des enfants de l'école sur les animaux sauvages. Toute l'année scolaire cette thématique a été abordée dans les différents projets menés notamment autour d'albums de lecture illustrés. Point final de ce travail un déplacement au zoo de la Palmyre en mai prochain.

Thématique	Éducation artistique et culturelle
Initiateur	École maternelle Alain Fournier
Bénéficiaire	Tous les enfants de l'école
Coût du projet	2 224 €
Aide sollicitée	660 €

Proposition : 660 euros.

Projet 4 : « art et colle » buissonnière

Objectif : Travail avec un artiste et réalisation de productions « street art » visant à embellir l'école et ses abords. Non prise en compte dans le cadre de l'Oru, l'école par l'intermédiaire de son équipe enseignante souhaite travailler sur un projet pédagogique et artistique avec les enfants, la collaboration des parents et l'expertise d'un artiste ayant par le passé habité le quartier.

Thématique	Éducation artistique et culturelle
Initiateur	École maternelle Jean Moulin
Bénéficiaire	Tous les enfants de l'école
Coût du projet	1 800 €
Aide sollicitée	500 €

Proposition : 500 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'autoriser les différents soutiens et notamment l'attribution de subventions, pour un montant total de 2 660 euros, dans les conditions suivantes :

- 500 euros en faveur de la coopérative scolaire de l'école Maternelle de la Ferme des Valettes ;
- 1 000 euros en faveur de la coopérative scolaire de l'école Élémentaire Albert Uderzo;
- 660 euros en faveur de la coopérative scolaire de l'école Maternelle Alain Fournier;
- 500 euros en faveur de la coopérative scolaire de l'école Maternelle Jean Moulin.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document utile dans ce dossier et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 mars 2019
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ÉLIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Évaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.